



LIGUE  
**NORMANDIE**

## LIGUE MOTOCYCLISTE de NORMANDIE Comité Directeur du 6 Février 2026

### APPEL À CANDIDATURES POUR LES POSTES VACANTS DE MEMBRES DES COMMISSIONS ET COLLÈGES

L'élection des postes vacants au sein de la Commission Vitesse et du collège Commissaires de Piste de la Ligue Motocycliste de Normandie se tiendra le vendredi 6 Février 2026 à 18 h 30, à la Salle André Vauvert – Rue de l'Église – 14610 BASLY.

#### Postes restants à pourvoir :

- Commission VITESSE ..... 1 membre
- Collège COMMISSAIRES DE PISTE ..... 1 membre

Les candidats devront, conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue :

- Être âgés de plus de 18 ans ;
- Être licenciés à la FFM ;
- Adresser leur candidature à la Ligue au moins quinze jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit avant le 22 JANVIER 2026, le cachet de la poste faisant foi ;
- Pour les candidats présentés par les groupements affiliés, joindre à leur candidature une attestation de ceux-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du groupement sportif dont ils relèvent. Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture du groupement sportif doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale ;

Les candidats ne peuvent être élus qu'au sein d'une seule commission.

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue, le Comité Directeur de la Ligue procède à l'élection des membres des commissions et désigne le Président en son sein.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises (recommandé avec AR) au secrétariat de la Ligue Motocycliste de NORMANDIE à l'adresse suivante :

**LMN – 2, rue des Artisans – 14470 Courseulles-sur-Mer**



LIGUE  
**NORMANDIE**

## LIGUE MOTOCYCLISTE de NORMANDIE Comité Directeur du 6 Février 2026

### APPEL À CANDIDATURES POUR LES POSTES VACANTS DE MEMBRES DES COMMISSIONS ET COLLÈGES

Selon l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue de Normandie :

#### ELECTION POUR LES COMMISSIONS ET COLLÈGES :

- Commission VITESSE ..... 1 membre
- Collège COMMISSAIRES DE PISTE ..... 1 membre

Je soussigné(e) : .....

Demeurant : .....

Code Postal : | ..... | Ville : .....

Licence n°: | ..... | Club: ..... Dept.: | ..... |

Déclare être candidat(e) au sein de la/du : (cocher la case correspondante)

Commission VITESSE

Collège COMMISSAIRES DE PISTE

Il vous est rappelé qu'un candidat ne peut se présenter qu'au sein d'une seule commission sportive.

Fait à : ..... Le .....

Signature du (ou de la) candidat(e) :

Les candidats devront être titulaires d'une licence FFM valide au plus tard 15 jours avant la date des élections. La qualité de licencié ne pourra être régularisée ultérieurement.

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée au secrétariat de la LMN, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception, avant le 22 JANVIER 2026, le cachet de la poste faisant foi.